

À Élancourt, quelle perspective ?

La qualité de vie de chacun est un élément important visé par tous les travailleurs. Celle-ci est impactée par son emploi et ses composantes telles que le temps et la qualité du trajet pour se rendre sur le lieu de son entreprise, le travail effectué, le salaire, les relations sociales ainsi que les perspectives d'avenir.

Le PSE a touché particulièrement les salariés du site de Bezons (+ de 20%) et les démissions de salariés déçus et écoeurés par la Direction depuis l'absorption de Signalis en janvier 2018 ont été nombreuses.

Par conséquent les équipes encore en place devront trouver de nouveaux collègues pour mener à bien les projets et pour éviter une surcharge de travail dangereuse.

La CGT sera avec vous !

**Ne restez pas seul
rejoignez la CGT**

cgt_elt@airbus.com



La concertation a abouti à un ensemble de mesures d'accompagnement mais rien qui puisse rassurer les salariés sur leur avenir !

Un changement de vie

Les salariés de Bezons subissent la fermeture de leur site. Pour beaucoup, le temps de transport va augmenter et pour certains de façon importante. C'est un changement de vie puisque le temps accordé à leur vie personnel en sera diminué d'autant.

Concernant les frais de déménagement et de transport, la Direction répond aux revendications des syndicats et propose les mesures suivantes :

- **un remboursement plafonné du déménagement** éventuel en fonction de la composition familiale jusqu'en septembre 2022 (par exemple 3 000€ pour un salarié + 500€ par personne du foyer) ;
- **des remboursements sur justificatif** pour prendre en charge certaines dépenses engagées lors du changement de domicile (1 524,30€ + 127,10€ par enfant) ;
- **frais de transport en commun pris en charge à 100%** durant deux années au lieu de 50% ;
- **le remboursement pendant deux ans du tunnel de l'A86** (1 aller retour par jour travaillé sur le site d'Élancourt) ;
- **une prime par palier en fonction de l'augmentation du temps de transport** (par exemple 1 200 euros bruts en cas d'éloignement de plus de 30 minutes par trajet ou de plus de 20 km) ;
- **une autorisation plus souple du télétravail** pouvant aller jusqu'à 4 jours par semaine, et ce jusqu'en décembre 2022 inclus.

Pour plus de détails, contactez la CGT : cgt_elt@airbus.com

Ces mesures ne répondent que partiellement aux revendications des salariés. En effet, les craintes portent également sur les conditions de travail, la gestion de carrière et l'intégration professionnelle et sociale sur le site d'Élancourt.

Sur cela, la Direction est beaucoup plus mesurée, remettant au Comité Social et Economique (CSE) la responsabilité de l'intégration sur site.

La Direction s'oppose clairement à remonter le niveau des qualifications, qui ne correspondent pas aux compétences et expériences des salariés de Bezons. En outre, elle refuse une augmentation de salaire pour prendre en compte la pénibilité engendrée par un choix imposé.

Nous le regrettons !